
Objectifs :

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de sécurité armé en catégorie D
Savoir utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité, gérer un incident avec le recours aux armes et connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.

2 séances par an de 7H45 de mise en situation, soit 1 séance par semestre

En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, des entraînements réguliers doivent être suivis par les agents exerçant une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du même code avec le port d'une arme de la catégorie D

Public concerné et prérequis :

Pré-requis:

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS en cours de validité "Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques avec arme de catégorie D et/ou B

Qualification des intervenants :

Les entraînements réguliers se déroulent sous le contrôle d'un formateur appartenant à l'Institut Français de Sécurité autorisé par le Conseil national des activités privées de sécurité.

Institut Français de Sécurité

23 rue Béranger 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. 09.72.58.68.48 – bonjour@ecole-securite.fr

SAS au capital de 10000 € – RCS 831284625 – SIRET 83128462500025 – NAF 8559A

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

PARTIE ARMES CATEGORIE D

Ancien policier ou militaire ayant plus de 20 ans d'expérience de terrain, dont 10 ans au sein d'unité de lutte contre la criminalité ou antiterroriste (PSIG ou BAC, etc...)

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie D délivré par l'administration public

PARTIE ARMES CATEGORIE B Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc..) Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie B délivré par l'administration public

Moyens pédagogiques et techniques :

800 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras.

Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Stand de tir de plus de 1500 m2 permettant

Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Institut Français de Sécurité

23 rue Béranger 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. 09.72.58.68.48 – bonjour@ecole-securite.fr

SAS au capital de 10000 € – RCS 831284625 – SIRET 83128462500025 – NAF 8559A

Matériels spécifique:

- des matraques de type bâton de défense ou tonfas ;
- des matraques ou tonfas télescopiques ;
- des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B ;
- des boucliers de percussions ;
- des paires de protèges tibias ;
- des coquilles de protection génitale ;
- des paires de gants de type MMA ;
- des armes de poing chambrées pour le calibre 9 × 19 (9 mm luger, des munitions d'entraînement, des armes didactiques et d'entraînement, et des cibles de type CNT 5,
- un dispositif balistique de mise en sécurité ;
- des casques et bouchons antibruit ;
- des lunettes de protection pour le tir ;
- chambres fortes comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques ;
- des silhouettes et objets permettant la reconstitution d'un environnement pour la formation et l'examen.

Durée, effectifs :

7.75 heures.

12 stagiaires.

Programme :

La séance de mise en situation s'articule autour de 5 modules:

Savoir :

- utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ;
- gérer un incident avec le recours aux armes ;
- connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.

Institut Français de Sécurité

23 rue Béranger 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. 09.72.58.68.48 – bonjour@ecole-securite.fr

SAS au capital de 10000 € – RCS 831284625 – SIRET 83128462500025 – NAF 8559A

MODULE JURIDIQUE : Rappel (45 mn)

MODULE 1 : Rappel des fondamentaux (1 heure)

Savoir effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec une matraque (télescopique, tonfa,...)

Savoir utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D.

MODULE 2 : Mise en pratique avec cas concrets et scénarios de situations dégradées (3 heures)

Etre capable d'appliquer les connaissances et compétences acquises en tant qu'Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques avec arme de catégorie D

MODULE 3 : Attaque armée avec gestion du stress. (2 heures)

Utiliser son arme dans une situation stressante

MODULE 4 : Gestion des conséquences liées à l'utilisation de l'arme (1 heure)

-rendre compte de l'utilisation de son arme et de la situation (hiérarchie, forces de l'ordre, client, secours, autorité judiciaire) ;

-réagir après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir : préserver les traces et indices, sécuriser une zone, assister les victimes, coopérer avec les forces de l'ordre.

Institut Français de Sécurité

23 rue Béranger 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. 09.72.58.68.48 – bonjour@ecole-securite.fr

SAS au capital de 10000 € – RCS 831284625 – SIRET 83128462500025 – NAF 8559A

Modalités d'évaluation des acquis :

S'il apparaît en cours de la séance, que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Evaluation finale

Mise en situation contextualisée

Sanction visée :

A l'issue de chaque séance d'entraînement, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire.

Le formateur est tenu d'informer l'Institut français de Sécurité, sans délai, s'il apparaît en cours de formation que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Cahier ou carnet pour la prise de note
Stylo (bleu, rouge, vert), règle, stabilo, blanc correcteur
Paire de "rangers" noir ou desert
Protège dent

Matériel fourni par IFS pendant la formation (qui devra être rendu à IFS à l'issue de la formation):
- Armement en catégorie D (Tonfa, BDT)

Délais moyens pour accéder à la formation :

Institut Français de Sécurité

23 rue Béranger 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. 09.72.58.68.48 – bonjour@ecole-securite.fr

SAS au capital de 10000 € – RCS 831284625 – SIRET 83128462500025 – NAF 8559A

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Les personnes en situations d'handicap feront l'objet d'une étude au cas par cas sur les modalités de participation ou l'impossibilité d'adaptation (Utilisation d'une arme, etc.)

Accessible aux PMR (personne à mobilité réduite)

Taux de réussite à la formation :

100%

Taux de satisfaction de la formation :

100%

Tarif :

150,00 €